Qu'est-ce qu'un PLU ?



Qu’est-ce qu’un Plan Local d’Urbanisme (PLU) ?

Le P.L.U. est l’expression d’une politique globale d’aménagement et de renouvellement de la ville. Il s’agit d’un document stratégique qui fixe des orientations sur l'évolution du territoire à l’horizon de 10 à 15 ans. Il délimite ainsi les zones urbaines ou à urbaniser, définit des zones non constructibles, les espaces naturels à protéger et régit l’évolution et les droits à construire sur les parcelles.

Pour tout projet de construction ou de rénovation, il est utile de consulter le Plan Local d’Urbanisme pour savoir quelles sont les règles en vigueur sur la zone où vous souhaitez développer votre projet.

Le PLU s'articule autour de cinq objectifs :

- Affirmer l’identité de la commune en préservant son patrimoine, les espaces et le paysage naturels comme et urbains
- Pérenniser la diversité urbaine

- Assurer la mixité et la cohésion sociale
- Améliorer les déplacements
- Engager un développement économique

Le PLU comprend trois parties :

- Le rapport de présentation expose notamment le diagnostic sur la situation parisienne, en particulier en termes urbains; il analyse l'état actuel de l'environnement
- Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) définit les orientations d'urbanisme à long terme et les aménagements retenus par la commune
- Le règlement applique concrètement les orientations du projet par des règles générales (d’implantation de construction, de hauteur, de densité etc..) déclinées localement